
Les processus de privatisation et leurs effets sur la dynamique de l'enseignement supérieur au Cameroun

Hilaire De Prince Pokam et Luc Ngwé

Les processus de réforme des systèmes d'enseignement supérieur à l'œuvre dans le monde – particulièrement dans les pays africains – sont souvent analysés comme figures de la privatisation, voire de la marchandisation de l'éducation (Charle & Soulié 2007) ou encore questionnés à l'aune du marché (Wagner *et al.* 2011). Cette privatisation, qui touche différents aspects de l'enseignement supérieur, est aussi le produit d'une politique publique issue des bailleurs de fonds internationaux, dont la Banque mondiale. En effet, la privatisation et/ou la marchandisation sont rapportées aux injonctions des bailleurs internationaux, dans un contexte d'institutionnalisation du marché éducatif mondial consécutif aux accords d'AGCS. La privatisation de l'enseignement supérieur est alors vue sous l'angle des politiques publiques internationales qui s'imposeraient aux États africains. En ce sens, l'État camerounais n'est plus, sinon le principal, du moins l'unique pilote de l'enseignement supérieur au Cameroun, depuis les réformes de 1993. Si l'impact des politiques publiques internationales n'est pas à remettre en cause, l'analyse laisse pourtant de côté le contexte proprement local, et notamment les dynamiques de privatisation de l'État et de la sphère publique qui sont à l'œuvre au Cameroun (Hibou 1998:26-32) et avec lesquelles les différents champs sociaux, dont l'éducation, sont en relation. Ces dynamiques, qui tirent leur source des processus de réforme des États – suite aux programmes d'ajustement structurel¹ – se retrouvent dans les comportements des agents sociaux. Aussi la privatisation de l'enseignement supérieur dépasse-t-elle de loin le cadre des politiques publiques

pour toucher les pratiques des différents acteurs engagés dans l'éducation. Ce sont ces pratiques privatives qui nous intéressent dans le cadre de ce chapitre. La privatisation ne renvoie pas seulement à l'émergence d'un secteur privé ou encore à l'introduction des logiques du privé ou entrepreneuriales dans les politiques publiques, mais aussi à l'exploitation opportuniste du contexte ainsi qu'à une appropriation privative des politiques publiques. Dans ce cadre, les processus de privatisation de l'enseignement supérieur comprennent deux registres imbriqués. D'une part, ils renvoient à l'introduction du privé et de ses dynamiques au sein de l'enseignement supérieur, d'autre part, ils évoquent les pratiques privatives qui se déploient à l'ombre des situations et des politiques publiques chez les agents sociaux.

Néanmoins, ces deux contextes ne charrient pas les mêmes contenus concernant la privatisation et ne la rapportent pas aux mêmes dynamiques. La *privatisation* désigne, d'un côté, la délégation « ou le transfert à des personnes ou organismes privés, d'activités, d'actifs et de responsabilités relevant d'institutions et d'organisations gouvernementales/publiques » (Belfield & Levin 2003:21), ce qui implique l'ouverture des services de l'enseignement supérieur à une participation du secteur privé dans un but lucratif, avec le désengagement de l'État ; de l'autre, elle signifie l'importation d'idées, de techniques et de pratiques issues du secteur privé dans l'enseignement supérieur public, où prime l'intervention de l'État. Cette double perspective, qui implique alors une multiplicité de facettes, se combine au sein des processus de privatisation de l'enseignement supérieur et imprime au système une dynamique particulière. Elle produit également divers effets.

Les différentes facettes de la privatisation de l'enseignement supérieur

Plusieurs aspects sont concernés par les processus de privatisation. Ils vont de la transformation morphologique du système jusqu'à la pratique du métier d'enseignant en passant par l'offre de formation et son contenu, les œuvres universitaires, le financement, la nouvelle gestion publique (gouvernance), etc. Ces différents processus, qui concernent une large variété d'acteurs directement impliqués ou non à différents niveaux de l'éducation, empruntent plusieurs formes selon les secteurs publics ou privés et selon les institutions.

La transformation morphologique du système d'enseignement supérieur

Deux dimensions sont concernées par la transformation morphologique du système. D'un côté, il y a la création d'un secteur privé d'enseignement supérieur, de l'autre, la transformation du secteur public opérant sous différents aspects, avec une reconfiguration interne de l'architecture du système et l'essaimage des institutions publiques sur l'ensemble du territoire. Et les processus de privatisation de l'enseignement supérieur épousent des contours variables.

La création d'un secteur privé d'enseignement supérieur

L'émergence des entreprises privées du secteur de l'enseignement supérieur au Cameroun résulte de la création d'un secteur privé d'enseignement supérieur, qui fait partie de la privatisation exogène. Elle implique l'ouverture de services publics éducatifs à une participation du secteur privé dans un but lucratif (Balla & Youdell 2007). Cela résulte avant tout de la constitution d'un marché éducatif au niveau international – piloté par les institutions multilatérales comme la Banque mondiale, le FMI, et sous-tendu par l'idéologie néolibérale. La Banque mondiale a ainsi encouragé des réformes visant à privatiser les systèmes éducatifs dans les pays africains, dont le Cameroun (Belfield & Levin 2003). Cette privatisation est marquée par la création d'institutions privées par des individus et des groupes, ce qui remodèle les relations entre la sphère publique et la sphère privée.

Rompant avec le caractère essentiellement public, étatique et collectiviste de l'enseignement supérieur qui prévalait, plusieurs institutions d'enseignement supérieur privé ont été créées au Cameroun depuis le début des réformes en 1993. Ainsi, d'une trentaine d'institutions supérieures privées en 2005, on est passé à plus d'une centaine de nos jours. À la rentrée académique 2011-2012, le Cameroun compte plus d'institutions privées que publiques. En effet, une vue d'ensemble de l'architecture du système universitaire camerounais se résume à huit universités d'État abritant soixante-dix établissements (facultés, grandes écoles et instituts), contre 128 institutions privées. Il existe également deux universités virtuelles (une nationale et une sous-régionale), une université panafricaine, une zone franche universitaire dont le statut reste à définir.

Ces institutions privées ont également diverses dénominations. Certaines sont appelées universités ou facultés et d'autres écoles supérieures ou instituts. Une partie de ces institutions est confessionnelle et créée par des communautés religieuses, dont neuf catholiques, deux protestantes, une adventiste, deux presbytériennes et une évangéliste. La grande majorité des institutions est laïque et créée par des opérateurs privés – individuellement ou en groupe – dont le moteur est la quête du profit, ce qui prouve la réorientation de l'enseignement supérieur vers la logique de marché. Par ailleurs, ces institutions présentent des caractéristiques différenciées. Certaines, à l'instar du complexe universitaire ESG-ISTA de Douala, sont locales et ont pour promoteurs des ressortissants camerounais. D'autres sont entièrement internationales en ce sens que leur origine est étrangère et qu'elles ne dépendent pas non plus du Cameroun quant à leur fonctionnement. C'est le cas de l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC) qui a été créée à la suite d'un accord de siège entre le Saint-Siège et l'État camerounais. D'autres encore présentent un statut ambigu et s'inscrivent davantage dans une perspective transnationale. Il en est ainsi du PKFokam Institute of Excellence de Yaoundé. Après sa création, cette institution a signé un accord de partenariat avec la Southern Polytechnic State University – Marietta,

Atlanta, Georgia, USA – (SPSU). Par cet accord, l'institut PKFokam et la SPSU ont convenu l'application à l'institut des programmes d'études basés sur ceux en vigueur au SPSU. Dans les faits, le PKFokam Institute of Excellence constitue une succursale d'une université américaine implantée au Cameroun. En effet, le SPSU fournit une partie des enseignants. Il attribue également des supports de cours et des conseils. Il équipe la bibliothèque et les laboratoires (Ngwé *et al.* 2008).

La création des institutions dans le secteur public consécutivement aux enjeux et initiatives des acteurs privés

Le secteur public n'échappe pas aux pratiques de privatisation de l'enseignement supérieur. Essentiellement liée à la privatisation de l'État et de la sphère publique, cette privatisation se matérialise par une participation active des agents sociaux à la politique publique d'expansion de l'enseignement supérieur, à travers leurs enjeux et leurs initiatives. En effet, l'essaimage des institutions publiques sur le territoire renvoie davantage aux enjeux du champ politique qu'à une réelle planification de la carte universitaire au Cameroun. Cette situation n'est certes pas nouvelle au Cameroun, tant l'éducation et l'implantation des institutions scolaires ont toujours constitué un enjeu politique pour les élites. Mais la nouvelle dynamique épouse des contours différents. Au lendemain de l'indépendance, l'implantation des institutions scolaires constituait en partie une modalité d'aménagement du territoire. Aujourd'hui, elle tend à s'instituer comme une appropriation privée d'une politique publique pour des luttes proprement politiques, notamment de préséance politique entre les élites. L'enseignement supérieur, particulièrement l'université, est devenu un enjeu de la valorisation et de l'affirmation politique des élites locales d'une région – comme le montre André Kayo Sikombe dans sa contribution à cet ouvrage – au point que ces élites locales et les collectivités territoriales décentralisées tentent d'influer sur l'implantation des institutions. De même, la carte universitaire tend à devenir une modalité de reconfiguration de la carte politique et des élites. Dans ce cadre, des pratiques de privatisation de l'enseignement supérieur se développent et prennent différentes formes. Ainsi, la question anglophone, qui se construit sur la base des multiples inégalités que subit cette minorité depuis les années 1960, a conduit à la création des universités de Buéa et de Bamenda, les deux seules universités camerounaises de tradition anglo-saxonne. Cette dynamique communautaire s'est amplifiée lors des mutations politiques des années 1990 au cours desquelles les manifestations des étudiants anglophones, revendiquant l'application équitable du bilinguisme à l'université, sont relayées par les enseignants anglophones qui se plaignent à leur tour de frustrations, notamment en matière d'avancement et de nomination à des postes de responsabilité. Ces revendications portent sur l'université et l'ensemble des institutions de l'enseignement supérieur. Elles culminent dans la zone anglophone

avec la remise en cause de la forme unitaire de l'État, considérée comme l'expression de la domination francophone. La solution semble le retour à l'État fédéral, seul garant de la restauration de l'identité et des intérêts anglophones. La question de l'éducation constitue alors le véhicule de ces revendications identitaires, car elle sert de « baromètre » à cette identité. On passe ainsi de la question du bilinguisme à la remise en cause de l'université unique et d'un modèle unique, symboles par excellence de la domination (Ngwé *et al.* 2006).

L'extrême-nord constitue un exemple de l'investissement des élites dans le processus de création d'une université d'État. L'expression la plus achevée de l'action des élites de l'extrême-nord a été l'admission, sous leur pression, de tous les candidats de cette région au premier concours d'entrée à l'école normale de cette nouvelle université, alors que ceux d'autres régions étaient soumis à une sélection rigoureuse. Ce processus de privatisation a ainsi mis en lumière le fait que l'enseignement supérieur représente davantage un enjeu dans les luttes politiques entre élites locales et entre les différentes communautés du Cameroun qu'une dynamique de l'éducation proprement dite.

Ces pratiques tendent à se multiplier au Cameroun. En effet, les collectivités territoriales ainsi que les différentes élites politiques, économiques, religieuses et intellectuelles des régions multiplient des doléances auprès de l'État et de son chef particulièrement, pour la création des institutions d'enseignement supérieur public. L'élite de la Menoua, s'appuyant sur les installations du centre universitaire et sur l'histoire de cette ville, qui fut la première capitale régionale, a ainsi pu faire décider par le chef de l'État la création de l'Université de Dschang.

L'université d'État étant devenue un enjeu politique important, les élites d'autres régions dépourvues d'une telle institution continuent de solliciter auprès du chef de l'État, lorsque l'occasion le permet, sa création dans leur région. C'est dire que le processus d'expansion de l'enseignement supérieur au Cameroun est sujet à des styles diversifiés de privatisation tant dans le secteur privé que public. Cette dynamique de privatisation concerne également l'offre de formation.

Une offre de formation aux contours divers

Reproduisant la transformation morphologique du système, les processus de privatisation de l'offre de formation en adoptent les contours. Sous l'effet des logiques entrepreneuriales qui désormais gouvernent l'enseignement supérieur, et des nombreuses exigences qui lui sont ainsi imposées (constitution d'un marché éducatif, transformation du rapport de face-à-face avec l'État, insertion des produits, autofinancement, services à la société, etc.), la dynamique privée de l'offre de formation renvoie à des enjeux différenciés. Dans les institutions privées, mobilisant l'insertion des étudiants comme fonds de commerce, elle est motivée par le souci de rentabilité. Dans les institutions publiques, elle opère sous couvert de la professionnalisation et de la diversification des financements.

Une privatisation via l'insertion dans les institutions privées

Ladite offre de formation représente, nous l'avions naguère reconnu

Un élément important dans la caractérisation d'une institution d'enseignement supérieur. Levier important dans les exigences posées par les bailleurs de fonds en vue de la restructuration des espaces d'enseignement supérieur à travers le monde, l'insertion constitue un des éléments de justification de l'émergence d'un secteur éducatif privé et de son crédit. En effet, face à l'insuffisance de l'offre publique et à son discrédit [...] les institutions privées justifient parfois leur démarche par le souci de combler ce manque en termes de nombre, de qualité ou de différenciation (AAU 1995). (Ngwé *et al.* 2008 :107-108)

Ainsi que le remarque Roger Tsafack Nanfosso

Deux apports majeurs caractérisent ces innovations : le nouvel affichage des anciennes filières, d'une part, la création de nouvelles filières, d'autre part. Le nouvel affichage pour d'anciennes filières a consisté, pour les opérateurs privés, non seulement à s'approprier les filières qui existaient déjà dans les cursus proposés par l'enseignement supérieur public au Cameroun, mais aussi à organiser en outre autour d'elles un marketing audacieux. [...] La création de filières originales en relation avec le marché de l'emploi constitue le second apport des promoteurs privés. Rejoignant les analyses du Fonds national de l'emploi et sensibles au déficit décrié de l'adéquation entre la formation et l'emploi dans le pays, ceux-ci ont fait le choix d'accoler les nouvelles filières de formation aux secteurs d'activité existants ou émergents dans le privé. (Tsafack Nanfosso 2006 :104-105)

On peut citer l'hôtellerie, la restauration, la théologie, le gardiennage, la coiffure, les arts céramiques, l'administration des églises, etc.

En outre, on observe de grandes tendances en termes de filières de formation. Il en est ainsi du commerce et de la gestion, des technologies de l'information et de la communication, de l'informatique et des télécommunications, de la banque et des finances, des professions médicales, de la comptabilité. Ces filières, qui renvoient au phénomène des modes éducatives à travers le monde avec leurs cursus spécifiques (nouvelles technologies, commerce, économie), s'inscrivent à la fois dans le processus de constitution d'un marché éducatif et des prescriptions internationales de transformation des systèmes d'enseignement supérieur. De telles formations, qui sont le plus souvent inscrites dans les cursus courts (bac + 2), sont motivées par le souci de rentabilité, aussi bien pour les promoteurs que pour les étudiants. En effet, ces cursus nécessitent des investissements moins élevés que les cursus techniques et/ou de technologie de pointe. Ces investissements se limitent très souvent à la construction ou à la location des salles de classe, à l'embauche d'enseignants vacataires ainsi que d'un personnel administratif, à un matériel didactique sommaire. Quant aux étudiants, face au discrédit de la formation publique ainsi qu'à la fermeture des possibilités d'accès du plus

grand nombre à l'appareil d'État, la quête aux diplômes « rentables », c'est-à-dire pouvant offrir une insertion professionnelle dans le secteur privé – souvent international (entreprises, ONG, etc.) – s'impose progressivement comme une stratégie éducative des familles. C'est ainsi que les institutions privées ont vu leurs effectifs croître de façon vertigineuse. Ceux-ci sont en effet passés de 8 862 étudiants en 2005 à 16 391 étudiants en 2007, soit le double.

La progressive privatisation via la professionnalisation des formations dans les institutions publiques

Depuis 2000, les institutions publiques développent une offre de formation privée en créant de nouvelles filières professionnalisantes. Comme l'écrit à juste titre R. Tsafack Nanfosso

L'enseignement supérieur privé a accru de manière décisive l'offre de formation supérieure, soit en proposant un renouvellement des cursus existants, soit en faisant montre d'originalité dans la création de nouvelles filières adossées aux besoins nouveaux et émergents exprimés par le marché de l'emploi, soit enfin en provoquant une certaine « privatisation » dans le secteur public, consacrée par la création de nouvelles filières professionnelles. (Tsafack Nanfosso 2006 :118)

Adossée aux préoccupations de professionnalisation par faculté à l'horizon 2005 et par département à l'horizon 2010² du ministère de l'Enseignement supérieur, cette privatisation renvoie dans ses principes à la diversification, voire à l'autonomisation progressive de financement des institutions publiques de l'enseignement supérieur prescrite par les réformes dans la perspective du désengagement progressif de l'État, et à sa mise en conformité à la logique du marché. Pourtant, ce processus fait l'objet d'usages variés. On assiste à un développement exponentiel de formations professionnelles, lesquelles constituent en fait des formations privées au sein des institutions publiques. Ces filières professionnelles, qui côtoient les filières traditionnelles de l'université camerounaise, se sont développées dans les facultés qui offraient des formations traditionnelles de master (Bac +5). Ainsi, certaines formations traditionnelles en master se sont simplement muées en formations professionnelles. Et les frais de scolarité annuels de ces formations professionnelles sont plus élevés que ceux de la formation traditionnelle de l'université au Cameroun³. Ce montant, qui varie en fonction des universités, des types de formation et du statut de l'étudiant, est librement déterminé par les universités et/ou les promoteurs que sont les enseignants. En effet, il existe un vide juridique. L'arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur de 2006 fixant les conditions de création, ainsi que le régime des études et des évaluations de la licence professionnelle dans les établissements d'enseignement supérieur au Cameroun, est resté muet sur ce point. Ainsi, à la faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Dschang, les frais de scolarité de la formation

en master II professionnel en droits de l'homme, droit pénal international et droit international humanitaire, s'élèvent à 200 000 FCFA pour les étudiants non travailleurs et à 350 000 FCFA pour les travailleurs. Dans le master professionnel en droits et techniques fonciers et domaniaux de la même faculté, ils sont respectivement de 350 000 FCFA pour les étudiants non travailleurs et de 500 000 FCFA pour les étudiants travailleurs et hors zone CEMAC. À la faculté des sciences économiques et de gestion, ces frais sont de 150 000 FCFA pour la formation en DEUP et de 300 000 FCFA pour la licence professionnelle en comptabilité-finance, marketing-vente. Tandis que la faculté des lettres et sciences humaines propose des frais de scolarité à 300 000 FCFA pour les formations de licence professionnelle en tourisme, guidage et interprétariat et en système d'information géographique et télédétection, la faculté des sciences agronomiques les élève à 1 000 000 de FCFA pour le master professionnel en biotechnologie, en production animale et végétale et en environnement et eau.

À l'Université de Yaoundé II, les frais de scolarité sont de 700 000 FCFA pour le DESS de droit des affaires internationales et de fiscalité de la faculté des sciences juridiques et politiques. Le DESS/master en stratégie, défense, sécurité, gestion des conflits et des catastrophes de la même faculté les facture à 750 000 FCFA pour les Camerounais et ressortissants de la CEMAC et à 1 million de FCFA pour les autres. Le DESS/master en droit de la propriété intellectuelle coûte 800 000 FCFA. À la faculté des sciences économiques de la même université, le DESS en économie des transports et logistique des échanges coûte 750 000 FCFA.

L'Université de Douala est championne en matière de professionnalisation. Elle comptait, à la rentrée 2009-2010, soixante-douze filières professionnelles aux frais de scolarité divers. On peut citer, en faculté des lettres et sciences humaines, le master professionnel en gestion des ressources humaines (600 000 FCFA), le master professionnel en environnement (600 000 FCFA), le master en communication des entreprises (500 000 FCFA). À la faculté des sciences économiques et de gestion appliquée, la licence professionnelle et le master professionnel en marketing commerce vente, le master professionnel en comptabilité, contrôle, audit CCA, le master professionnel en sciences et techniques comptables et financières, le master en gestion financière et bancaire, le master professionnel en administration des entreprises, le master professionnel management en hôtellerie et tourisme. À la faculté des sciences juridiques et politiques, on peut mentionner le master professionnel en droit bancaire (800 000 FCFA), la licence professionnelle en pratiques judiciaires et contentieux (200 000 FCFA), en droit des entreprises (400 000 FCFA), la licence professionnelle en encadrement des collectivités territoriales (400 000 FCFA).

Par ailleurs, les modes de gestion de ces filières professionnalisantes sont très variés. À l'Université de Dschang par exemple, les responsables des filières s'occupent de la gestion académique alors que la gestion financière revient au

directeur des affaires administratives et financières de chaque faculté. Les frais payés par les étudiants sont donc intégrés dans le budget de la faculté et gérés en fonction des orientations de l'établissement et non des besoins des filières professionnelles. Dans d'autres universités, notamment à Douala, les frais de scolarité de ces formations ne sont pas intégrés dans le budget de l'université, mais gérés de façon autonome par leurs responsables.

C'est dire que le processus de privatisation de l'offre de formation dans les institutions publiques opère autant à travers une offre de formation privée que des modalités privées de sa gestion.

La privatisation des œuvres universitaires dans les institutions publiques par la sous-traitance au secteur privé

Le processus de privatisation concerne également d'autres aspects de la vie universitaire, notamment les œuvres universitaires comme la restauration, l'hébergement, la reprographie, la documentation, la bourse, etc. Ces services sont sous-traités par le secteur privé dans les institutions publiques d'enseignement supérieur. Cette privatisation n'est certes pas nouvelle : elle existait au moment de l'université unique. Elle a juste pris plus d'ampleur. Face à la pénurie de logements en cité universitaire, l'État a délégué aux particuliers, dont les universitaires eux-mêmes, la question d'hébergement des étudiants. Ces particuliers ont ainsi occupé le domaine privé de l'université pour y construire des logements pour étudiants. Et l'État assurait la régulation de cet hébergement à travers la fixation des prix. La sécurité est également assurée dans les universités par des agences de sécurité agréées par l'État. À l'Université de Dschang par exemple, la sécurité du campus revient à l'entreprise « Campus Security ».

L'Université de Buéa a passé un contrat avec des opérateurs privés sur la restauration au sein du campus. Les ressources générées par ces contrats contribuent au budget de l'institution. Dans la plupart des cas, notamment à l'Université de Douala, de Dschang et de Yaoundé II, la délégation des œuvres universitaires à des privés est quasi-totale. En fait, l'implantation de l'université (cas de Yaoundé II) ou son développement (Douala et Dschang) ont entraîné l'émergence, autour de l'université et à l'intérieur du campus, d'activités économiques centrées justement sur ces œuvres universitaires. C'est ainsi que les particuliers installent des activités de reprographie, de restauration, de documentation, d'hébergement obéissant à la seule loi du marché, et ce, en dépit des tentatives de l'État de réguler cette dernière activité.

Plus encore, la délégation concerne la prise en charge des étudiants. En effet, la bourse et/ou l'aide attribuée par l'État à la quasi-totalité des étudiants au moment de l'université unique et publique ont été l'objet de modifications importantes. D'abord supprimées en 1993 puis rétablies progressivement, les bourses et aides concernent une infime partie des étudiants. Autrement dit, la prise en charge des

étudiants par l'État à travers la bourse et/ou l'aide a été quasiment supprimée. Celle-ci est progressivement déléguée aux privés (particuliers, associations, entreprises, ONG) ou encore aux institutions publiques étrangères, mais à titre privé. En effet, une enquête menée en 2011 auprès des étudiants⁴ révèle que 23 pour cent seulement des étudiants ont obtenu une bourse ou une aide. Parmi les 23 pour cent, on dénombre 9,6 pour cent de bourses ou d'aides provenant des privés, notamment des associations, des entreprises, ou des ONG. Ce phénomène de privatisation ne touche pas seulement les bourses et/ou les aides, mais s'étend à la prise en charge des études et comprend les frais de scolarité, l'hébergement, la restauration, le transport, la documentation, etc. Cette prise en charge des études est de plus en plus au compte des particuliers, particulièrement des étudiants et de leurs familles, en l'absence de politiques publiques palliatives.

Ce processus s'accélère en même temps qu'il s'intensifie avec la suppression des œuvres universitaires dès le début des réformes en 1993. Non seulement l'ensemble des œuvres universitaires ci-dessus est concerné, mais en outre le processus adopte différentes figures dans les institutions publiques et privées.

La privatisation de la pratique du métier d'enseignant dans les institutions publiques et privées

Les transformations du système d'enseignement supérieur au Cameroun s'accompagnent de la mutation du métier d'enseignant, particulièrement dans les institutions publiques, de sorte que les processus de privatisation à l'œuvre dans l'enseignement supérieur intéressent également la pratique du métier. Cette situation, qu'on retrouve dans bien d'autres pays africains comme le Ghana, le Nigeria, le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda et le Zimbabwe (Thaver 2004), opère sous différentes formes dans les institutions publiques et privées.

S'agissant des institutions privées, la privatisation de la pratique du métier procède du portage indirect que leur assure l'État en leur fournissant du personnel enseignant (Ngwé *et al.* 2008) que celles-ci ne peuvent s'offrir. Selon la réglementation en effet, les enseignants des institutions privées doivent avoir les mêmes qualifications académiques et/ou professionnelles minimales que celles exigées des enseignants des institutions universitaires publiques pour les mêmes filières et niveaux de formation. Ils doivent également enseigner principalement leur spécialité. Pour toute candidature à un poste d'enseignant dans une institution privée, l'autorisation d'enseigner est sollicitée par l'institution concernée auprès du ministre de l'Enseignement supérieur. Dans le souci de contourner cette réglementation et face à l'accentuation de la pénurie qu'engendre cette mesure, ces institutions recourent aux enseignants des universités publiques. Ainsi, ils représentent 65 pour cent du corps enseignant à l'Université des Montagnes. Ils viennent essentiellement de la faculté des sciences biomédicales de l'Université de Yaoundé I pour ce qui est de la faculté des sciences de la santé, et de l'école

polytechnique pour la faculté des sciences et de technologie. Ils représentent près de 60 pour cent au complexe universitaire de Douala et proviennent principalement de l'Université de Douala. Ils représentent 7 pour cent à l'UCAC. Ce sont surtout, dans ce dernier cas, des enseignants de l'Université de Yaoundé I et II. Il s'agit majoritairement d'enseignants en début de carrière (assistants, ATERS) ou du moins appartenant aux grades inférieurs de la hiérarchie universitaire, mais cette pratique s'étend à différents degrés, et pour différentes raisons, à tous les grades (chargés de cours, maîtres de conférences, professeurs).

En effet, les enseignants des grades élevés sont sollicités par ces institutions afin de conférer à celles-ci un certain crédit ainsi qu'une image de sérieux face aux exigences de l'État en matière de personnel qualifié et aux représentations des étudiants. C'est ainsi que certains d'entre eux font même partie du conseil scientifique. D'autres, à l'instar de Kamajou, précédemment enseignant de la faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université de Dschang, devenu doyen de l'institut Nanfah de la même ville, prennent les commandes de ces institutions à leur retraite.

Bien plus, la possibilité d'exercer dans les institutions privées engendre progressivement une pratique « opportune » du métier. En effet, certains enseignants des institutions publiques sont plus enclins à satisfaire prioritairement les exigences et/ou leurs engagements d'enseignement auprès des institutions privées que ceux de leur université de rattachement. Ces engagements constituent des compléments de revenus importants et parfois disponibles dans un contexte de fort déclassement social et financier des enseignants.

La privatisation de la pratique du métier d'enseignant opère également au sein des institutions publiques. Certains enseignants organisent ainsi des cours particuliers, souvent en complément, voire en remplacement de leurs enseignements dispensés ou prévus à l'université. Ces cours, qui ne rentrent pas dans la nomenclature des enseignements de l'université, sont payés à titre privé par les étudiants.

Le processus de privatisation de la pratique du métier se déploie également dans le cadre des formations privées dispensées au sein des institutions publiques. Les enseignements dispensés par les enseignants sont distribués en fonction des modalités de gestion de ces formations à l'université, soit dans le cadre des heures complémentaires, soit d'un contrat passé avec le gestionnaire de la formation. Cette situation d'enseignement hors de son quota de service ou d'heures complémentaires – qui n'est pas exclusive à l'enseignement supérieur au Cameroun, tant elle se rencontre dans la plupart des systèmes d'enseignement supérieur du monde – y revêt néanmoins une signification et prend parfois des tournures particulières. Sa compréhension mérite de la situer dans son contexte, celui de la privatisation de l'État et de la sphère publique, qui habite désormais les agents sociaux. Elle procède donc de la logique d'accaparement privé des

processus publics ou censés l'être. Dans la mesure où les enseignements de ces formations privées sont rémunérés soit dans le cadre des heures complémentaires, soit dans le cadre d'un contrat privé, la création des formations privées au sein des institutions publiques, ses modalités de gestion, les enseignements qui y sont dispensés participent de cette dynamique d'appropriation de processus publics, et notamment des politiques publiques. Dans le cadre de ces pratiques, la création des formations privées n'a pas pour objectif de diversifier le financement des universités publiques, mais s'inscrit dans les enjeux privés des agents sociaux.

La dimension privative de la pratique du métier étend son emprise à d'autres aspects, qui relèvent pourtant de la politique publique de l'enseignement supérieur. Il en est ainsi des services rendus à la communauté et surtout de la coopération. Supposés être introduits dans le cadre institutionnel des universités afin de constituer un des moyens de leur développement et de leur efficacité en leur fournissant des ressources, ces deux aspects sont souvent pilotés par des enseignants à titre privé. La question est moins l'initiative privée des enseignants ou les destinataires des services (entreprises, ONG), ou encore les partenaires de la coopération (associations, ONG, etc.), que les logiques d'appropriation à titre privé qui gouvernent ces processus. Ce sont d'ailleurs souvent ces conflits sur l'appropriation qui sont à l'origine des sabordages des initiatives des enseignants (voir *infra* notre [H. d. P. P.] contribution sur l'enseignement supérieur et la coopération internationale dans ce volume).

La coopération internationale constitue un des lieux d'observation de la pratique privée du métier, et notamment de la recherche. En effet, au sein des institutions publiques, elle opère souvent par effet d'agrégation des initiatives personnelles des enseignants. Motivés par d'autres enjeux, tels que la carrière (changement de grade, financement des recherches, revenus complémentaires), ils participent à cette coopération à travers leurs propres réseaux internationaux en dehors des circuits institutionnels. Ici le problème est moins l'initiative personnelle des enseignants – étant donné que les réformes autorisent les enseignants à engager des projets de coopération entre un laboratoire ou une université étrangère et leur université d'appartenance – que le développement de pratiques de coopération parallèle des enseignants en dehors des circuits institutionnels lorsqu'ils existent. Or, très souvent, les structures institutionnelles (laboratoire, accords de coopération) n'existent pas ou ne sont pas opérationnelles. En outre, les logiques d'appropriation des politiques publiques nuisent au bon fonctionnement des relations de coopération entre institutions. Cette situation oblige ainsi les enseignants à développer des réseaux personnels de recherche, souvent basés sur les rapports personnels entre les différents partenaires. Ainsi, la pratique de la recherche devient d'ordre privé, c'est-à-dire pour le seul bénéfice de l'initiateur ou d'un groupe restreint, et peine à s'institutionnaliser dans un cadre plus impersonnel et durable comme un laboratoire ou une faculté. Les

projets, les actions, voire les institutions, comme les groupes de recherche, cessent de fonctionner, voire disparaissent avec leurs créateurs (départ à la retraite ou décès)... situation préjudiciable à l'accumulation des connaissances sur des objets et à la structuration d'un champ scientifique. Une des questions que soulève ce processus est l'évolution de l'enseignement supérieur – ainsi que de ses missions de développement, et notamment de la recherche, laquelle constitue une composante importante de ce développement – et son efficacité.

Ces différents processus de privatisation de l'enseignement supérieur ont un impact sur la dynamique du système et produisent de nombreux effets.

Les effets de la privatisation dans l'enseignement supérieur

Les effets engendrés par la privation de l'enseignement supérieur sont multiples. Ils se produisent sur l'éducation et la dynamique de l'enseignement supérieur en général.

Vers une transformation progressive de l'éducation en bien privé

Les processus de privatisation de l'enseignement supérieur tendent à mettre à jour une mutation de la nature et de la perception de l'éducation. Celle-ci se mue progressivement en un bien privé qui se prête aux usages privés des différents acteurs non étatiques qui y sont engagés. Cette tendance à la transformation de la nature et de la perception de l'éducation, et particulièrement de l'enseignement supérieur, a été amorcée par les organisations internationales – comme la Banque mondiale – devenues des bailleurs de fonds à travers leur politique de désengagement des États de l'enseignement supérieur – au motif de son faible rendement – puis de réorientation des systèmes par l'introduction d'une logique entrepreneuriale. La Banque mondiale estime en effet que le faible rendement au niveau collectif – au profit des particuliers, dont les étudiants – doit induire un financement plus important du système par ses bénéficiaires. Quant à la logique entrepreneuriale, l'enseignement supérieur doit intégrer la logique des entreprises privées et fournir des services aux partenaires privés lui permettant d'accroître ses ressources. La vision d'une orientation privée de l'enseignement supérieur habite ces deux politiques.

Dans le cadre du Cameroun, les processus de privatisation issus de ces politiques internationales et de la privatisation de l'État et de la sphère publique opèrent une transformation de l'éducation sous plusieurs angles. C'est ainsi que l'éducation deviendrait pour certains un bien commercialisable. Pour d'autres, elle constitue un investissement économique qui implique une rentabilité. Pour d'autres encore, il s'agit d'un bien disponible pour les enjeux d'autres champs sociaux. Cette tendance à l'individualisation de l'éducation ainsi qu'à sa privatisation a pour conséquence de lui faire perdre sa dimension de bien public

collectif au service du développement collectif. De ressource partagée que l'État doit à ses citoyens, l'éducation diminuerait jusqu'à n'être plus alors qu'un produit de consommation individualisé et pour les seuls bénéficiaires privés des individus et des groupes qui y sont investis, principalement les entrepreneurs privés, les étudiants et leurs familles.

La tendance à la démocratisation de l'accès et de la réussite

L'expansion de l'enseignement supérieur public résultant de la privatisation des politiques publiques par les élites contribue, bon an mal an, à en faciliter l'accès à une partie non négligeable de la population. Par exemple, la création de l'Université de Maroua a permis l'accès à l'enseignement supérieur d'une partie de la population habitant cette contrée et ses environs et auprès de laquelle l'accès à l'Université de Ngaoundéré (la plus proche) aurait été plus difficile, d'autant que le financement des études (frais de scolarité, hébergement, restauration, transport, documentation, etc.) incombe désormais aux familles. Dans le même ordre d'idées, l'émergence d'un secteur privé d'enseignement supérieur élargit le champ des possibilités et des choix de formation et transforme également les modalités de réussite au sein de l'enseignement supérieur en possibilités d'insertion.

En fait, l'enseignement supérieur privé comble certaines lacunes du secteur public. Offrant des formations courtes à visées professionnelles (Bac +2), il représente une alternative pour les catégories sociales ne pouvant s'offrir une formation longue parce que coûteuse, et offre des perspectives d'insertion professionnelle, particulièrement dans l'appareil d'État. Il constitue, malgré ses frais de scolarité plus élevés que les formations non professionnelles du secteur public, un investissement court susceptible d'être rentabilisé pour les familles modestes, d'autant que le financement des études est encore le fait de la famille élargie – en dépit de l'accélération de sa décomposition. En effet, près de 88 pour cent des étudiants financent leurs études en sollicitant différents membres de la famille selon les pôles de dépenses (scolarité, hébergement, transport, restauration, etc.).

L'accès et la réussite sont cependant restreints, pour une partie de la population étudiante, à d'autres processus de privatisation. Il en est ainsi des formations professionnelles particulièrement longues, aussi bien dans les institutions publiques que privées, ou encore dans certaines filières de formation professionnelle. En fait, toutes les formations professionnelles ne se valent pas, mais sont hiérarchisées en fonction de leur coût, renvoyant également au prestige social et aux possibilités de rentabilité économique qu'elles représentent. Ainsi, un BTS ou une licence professionnelle en tourisme ou hôtellerie (bac +2/3) n'équivaut pas à une formation en ingénierie des technologies nouvelles par exemple (bac +5) ou encore en médecine (bac +8). Et les frais de scolarité se modulent en fonction de ces représentations sociales. Ceux-ci s'échelonnent entre

150 000 FCFA pour la licence dans une université publique, 250 000 FCFA pour le BTS dans un institut privé, et 1 100 000 FCFA pour une formation de médecin dans un institut privé. Or un rapport d'enquête sur l'emploi et le secteur informel de 2011 de l'Institut national de la statistique (INS) estime que près de 9 millions (sur près de 20 millions) d'habitants exercent une activité génératrice de revenus. Parmi les 9 millions, 8 millions travaillent dans le secteur informel (90 % d'actifs), dont 4,5 millions dans le secteur informel agricole (53 %). Ce dernier est suivi par le secteur informel non agricole (37,5 %) qui se développe dans les centres urbains. Le privé formel n'emploie que 3,7 pour cent de cette population, contre 5,8 pour cent pour le secteur public. Quant aux revenus, le rapport indique que le revenu mensuel moyen des Camerounais est de 36 000 FCFA par personne et par mois. Ce revenu déjà assez faible cache bien des disparités. En effet, il varie de 13 800 FCFA, dans le secteur informel agricole, à 145 400 FCFA, dans l'administration publique.

C'est dire que la sélection dans l'enseignement supérieur se fait également via le coût de la formation dont les frais de scolarité constituent une part importante. Ainsi, le développement des formations privées tend à restreindre accès et réussite auprès d'une part importante de la population, quel que soit le concours de la famille dans l'investissement des étudiants. Cette situation est d'autant plus marquante que les logiques entrepreneuriales qui gouvernent la dynamique de l'enseignement supérieur invitent à plus de privatisation. En effet, les exigences de diversification des sources, voire d'autonomie de financement de l'enseignement supérieur, particulièrement du secteur public, peuvent conduire à faire porter davantage la charge de financement sur les familles. Et les frais de scolarité constituent une des pistes probables pour les universités (voir notre [H. d. P. P.] contribution sur le financement dans ce volume).

Le maintien et le développement d'un enseignement supérieur de qualité

La question de la qualité traverse le débat sur les transformations de l'enseignement supérieur. Critiquées pour leur inefficacité, les réformes des systèmes d'enseignement supérieur, particulièrement dans les pays africains, sont justifiées au nom de l'exigence d'efficacité corrélée à la qualité de la formation (Banque mondiale 1988). Pourtant l'unanimité est loin d'être faite sur la notion de qualité, encore moins sur les critères de sa mesure et de son évaluation. En l'occurrence, à quelle aune et pour quels objectifs la qualité de l'enseignement supérieur au Cameroun se mesure-t-elle ? Roger Tsafack Nanfosso s'est ainsi intéressé à la qualité du système d'enseignement supérieur au Cameroun. Il estime que

La qualité d'un système éducatif se mesure directement par sa capacité à produire des individus qui réussissent aux examens officiels pour lesquels ils ont été formés. Elle se mesure indirectement par la qualité du staff enseignant (capable de suivre les programmes officiels d'enseignement et d'en dispenser les contenus avec talent)

et plus généralement à la qualité de l'encadrement existant dans l'institution. Elle se mesure a posteriori par la capacité des produits formés à donner la preuve de leur compétence dans les domaines dans lesquels ils ont subi avec succès une formation. (Tsafack Nanfosso *op. cit.* :112-113)

Au-delà du fait que « ces trois niveaux d'appréhension de la qualité ne sont pas faciles à capturer » (*loc. cit.*) une telle perception questionne les processus de privatisation de l'enseignement supérieur, en l'occurrence ces pratiques privatives du métier, aussi bien dans les institutions publiques que privées.

De plus, cette perception ouvre un questionnement plus intéressant, celui du maintien et du développement d'un enseignement supérieur, d'une part, et de sa qualité, d'autre part. Autrement dit, et comme l'écrit Justine Martin (2013), c'est d'abord le maintien et la fourniture d'un bien public particulier qu'est l'enseignement supérieur qui sont en jeu dans un contexte d'exigences contradictoires d'expansion de l'enseignement supérieur et de retrait de l'État sur fond d'absence d'un secteur (privé, civil, etc.) structuré, susceptible de servir de palliatif. Outre le risque de faire de « l'alphabétisation » de niveau supérieur en lieu et place d'un enseignement supérieur, les processus de privatisation à l'œuvre interrogent sur le maintien et le développement de l'enseignement supérieur en tant que bien public ainsi que sur sa qualité. Cette situation est assez inquiétante dans les institutions publiques, et notamment pour les formations non professionnelles où les éléments d'appréciation de la qualité de la formation, tels que l'encadrement, sont jugés défaillants – ce qui nourrit un sentiment d'absence de qualité de la formation chez les étudiants. Selon une enquête coordonnée par Makosso en 2009, l'Université de Buéa est celle où les étudiants sont les moins déçus par leur formation : 36,88 pour cent d'entre eux la qualifient de bonne. Cette proportion n'est plus que de 14,29 pour cent à Yaoundé II, de 10,97 pour cent à Dschang et seulement de 7 pour cent à Yaoundé I. Près de 58 pour cent des étudiants de l'Université de Dschang jugent leur formation moyenne, contre 50,43 pour cent à Yaoundé II, 48,08 pour cent à Yaoundé I, 45,58 pour cent à Buéa. Parmi les étudiants de ces quatre universités, ceux de Yaoundé I sont les plus déçus de leur formation. Près de la moitié d'entre eux (48,09 %) la juge insuffisante. Ils sont suivis par les étudiants de Yaoundé II (35,67 %), de Dschang (31,67 %) et de Buéa (14,54 %). Les résultats de nos propres enquêtes, menées en 2010 dans deux institutions publiques (Dschang et Buéa), confirment cette tendance. Car 54,2 pour cent des étudiants estiment que le montant des frais de scolarité ne correspond pas à la qualité de la formation, contre 45,7 pour cent qui ont un avis plutôt favorable.

Plus encore, l'appréciation de la qualité et, subséquemment, de l'efficacité d'un système d'enseignement supérieur a partie liée avec ses missions (Castro 2013). Outre la brûlante question de l'insertion professionnelle des produits de l'enseignement supérieur au Cameroun, celui-ci a accompli tout au long de

son histoire différentes missions sociales, dont la plus récurrente est l'intégration des individus, aussi bien que des communautés, qui composent le Cameroun. Cette intégration a transité non seulement par l'accès qui en a été donné aux catégories sociales défavorisées (ce que l'essaimage des institutions publiques sur le territoire national tente de perpétuer), mais aussi par la réussite de leur insertion professionnelle, particulièrement dans l'appareil d'État. Or, les processus de privatisation induisent une hiérarchie des formations à partir des frais de scolarité et, avec elle, des hiérarchies d'accès et de réussite des différentes catégories sociales. Les catégories sociales défavorisées accèdent davantage aux formations non professionnelles des institutions publiques, aux débouchés incertains aussi bien dans un secteur privé exigeant d'autres compétences que dans l'appareil d'État traditionnel, employeur en mutation dans un contexte de privatisation. C'est dire que le processus de privatisation de l'enseignement supérieur interroge à terme la pérennité d'un enseignement supérieur en tant que bien public, sa qualité et son efficacité, et ses différentes missions.

Conclusion

En définitive, la privatisation de l'enseignement supérieur est en cours au Cameroun depuis la réforme universitaire de 1993. Elle se manifeste de plusieurs manières et recouvre diverses formes : à travers les transformations morphologiques du système d'enseignement supérieur consécutives à la création des institutions privées par des promoteurs privés, et à travers la privatisation des politiques publiques entraînée par l'adoption des pratiques privées dans les institutions publiques. L'offre de formation adopte différents contours avec la création de filières professionnalisantes et coûteuses dans les institutions publiques, mues par la rentabilité dans le secteur privé. Les œuvres universitaires n'échappent pas à cette dynamique, non plus que le financement des institutions d'enseignement supérieur. Les frais de scolarité supportés par les ménages, les services rendus à la communauté dans les institutions publiques, les dons et contributions des partenaires internes et internationaux accentuent le processus de privatisation des institutions tant privées que publiques. Qui plus est, les pratiques enseignantes renforcent le processus à travers les enseignements dans le secteur privé et les cours particuliers et répétitions dans certains campus. Cet essor ne manque pas d'engendrer de nombreux effets et pose la question du maintien de l'enseignement supérieur.

Notes

1. « Les programmes de privatisation des services publics ont été lancés en Afrique subsaharienne à partir des années 1980, comme une alternative à la gestion publique et un aspect majeur des réformes économiques inspirées par la Banque mondiale. Les motivations de ces programmes de privatisation sont essentiellement d'ordre budgétaire : confrontés à une crise financière sans précédent, les gouvernements

cherchent à obtenir des ressources financières substantielles des cessions d'actifs pour combler leurs déficits budgétaires, tout en supprimant les subventions accordées aux services publics qui pèsent lourdement sur les ressources budgétaires », Samb, M., « Privatisation des services publics en Afrique subsaharienne », p. 3-4, site Internet : afrilex.u_bordeaux4.fr/.../Privatisation_des_services_publics_en_afri..., consulté le 1er mars 2013.

2. Il propose à cet effet une série de moyens : encourager la privatisation, faire partager les frais par les étudiants, établir des partenariats avec les entreprises dans le domaine de la recherche et de l'enseignement, rechercher les dons privés et commercialiser des espaces, des équipements et des produits de la recherche et de l'enseignement.
3. Tandis que les frais de scolarité dans une formation dite classique à l'université s'élèvent à 50 000 FCFA, ils sont compris entre 100 000 FCFA et 1 300 000 FCFA dans ces formations.
4. L'enquête a été menée par questionnaire auprès de 800 étudiants et concernait deux universités publiques (Douala et Dschang) et deux institutions privées (Université des Montagnes et ESG-ISTA de Douala).

Bibliographie

- Association of African Universities, 1995, *Study on private higher education in Ghana*, Accra.
- Ball, S. J., & D. Youdell, 2007, *La privatisation déguisée dans le secteur éducatif public*, London, Institute of Education and University of London.
- Banque mondiale, 2003, *Construire les sociétés du savoir. Nouveaux défis pour l'enseignement supérieur*, Laval, Presses de l'université de Laval.
- Banque mondiale, 1988, *L'éducation en Afrique subsaharienne. Pour une stratégie d'ajustement, de revitalisation et d'expérience*, Washington, DC.
- Barrow, M., 1996, « Development of private post-secondary education in Nigeria », in Shofield, A. (ed.), *Private post-secondary education in four commonwealth countries*, www.unesco.org, pp. 69-83.
- Belfield, C. R. & H. M. Levin, 2003, *La privatisation de l'éducation : causes, effets et conséquences pour la planification*, Unesco, Paris.
- Borraz, O. & V. Guiraudon, 2008, *Politiques publiques. 1 La France dans la gouvernance européenne*, Paris, PFNSP.
- Castro, E., 2013, « Mesurer la qualité académique : Comment prendre en considération la fonction sociale de formation académique ? », in A. RENAUT (éd.), *Politiques universitaires, politiques de développement*, Paris, Presses de l'université de Sorbonne, p. 73-86
- Charle, Ch. & Ch. Soulié (eds), 2007, *Les ravages de la « modernisation » universitaire en Europe*, Paris, Syllepse.
- Dima, A.-M., 1998, « L'enseignement supérieur privé roumain vu d'une perspective néo-institutionnelle », *Enseignement supérieur en Europe*, vol XXIII, n° 3, p. 135-145.
- Elias, N., 1991, *Qu'est-ce que la sociologie ?* Paris, Éditions de l'Aube.
- Hibou, B., 1998, « Économie politique de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne. Du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire », *Les études du CERI*, n° 39, mars, p. 1-46.

- Makosso, B. *et al.*, 2009, *Enseignement supérieur en Afrique francophone : crises, réformes et transformations. Étude comparative entre le Congo, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso*, Dakar, Codesria.
- Martin, J., 2013 « Les politiques d'aide au développement académique : Les paradoxes des théories du capital humain et la nouvelle économie du savoir », in A. RENAUT (éd.), *Politiques universitaires, politiques de développement*, Paris, Presses de l'université de Sorbonne, p. 59-71.
- Ngwé, L., H. D. P. Pokam, A. Mandjack & E. Folefack, 2006, « L'université et les universitaires dans les mutations politiques et éducatives au Cameroun », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 5, p. 169-191.
- Ngwé, L., H. D. P. Pokam, E. Folefack & A. Mandjack, 2008, « L'émergence et les perspectives de l'enseignement supérieur privé au Cameroun », *JHEA/RESA*, vol. 6, n° 1, p. 95-125.
- Samb, M., « Privatisation des services publics en Afrique subsaharienne », site Internet : afriex.u-bordeaux4.fr/.../Privatisation_des_services_publics_en_afri..., consulté le 1er mars 2013.
- Thaver, B., 2004, « Private Higher Education in Africa. Six country case studies », in Tiyambe Zelaze, P. & A. Olukoshi (eds.), *African universities in the twenty-first century*, vol. 1, Codesria, p. 69-83.
- Unesco, 2003, *Développements récents et perspectives de l'enseignement supérieur en Afrique subsaharienne au XXI^e siècle*, Paris.
- Unesco, 2004, *L'enseignement supérieur dans une société mondialisée*, Document cadre de l'UNESCO, Paris.
- Useem, A., 1999, « East Africa, new private college fill a growing gap between supply and demand », *The Chronicle of Higher Education*, 46, 3, p. 65-66.
- Wagner, A.-C., M. Leclerc-Olive & G. Scarfo Ghellab (eds.), 2011, *Les mondes universitaires face au marché*, Paris, Karthala.

